



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Monsieur
Denis Erni
case postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—
Réf: EJ/PV
T direct: +41 26 305 14 03
Courriel: dsj@fr.ch

Fribourg, le 4 novembre 2014

Vos lettres des 23, 26 et 29 octobre 2014 au Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Monsieur,

J'accuse réception de vos lettres susmentionnées, ainsi que des annexes qui les accompagnaient. Après en avoir pris connaissance, je suis en mesure de vous communiquer ce qui suit.

Selon le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs (art. 85 Constitution cantonale), l'institution d'un tribunal, quelle qu'en soit la compétence, appartient au Pouvoir législatif (parlement) et l'examen de la conformité des décisions judiciaires, qu'elles soient pénales ou civile, fait partie des attributions du Pouvoir judiciaire (tribunaux). De ce fait, les griefs que vous soulevez ne sont pas du ressort du Pouvoir exécutif (gouvernement), encore moins de celui de la Direction de la sécurité et de la justice.

En vous invitant à prendre note de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Erwin Jutzet
Conseiller d'Etat